

12 juin 2006 – N° 12 – Edition commune



Sommaire

▪ Les infos du Parti

- > [« AVANTI, CAMARADES ! »](#)

▪ Les infos du Gouvernement fédéral

- > [Appel à projets pour améliorer le quotidien des femmes en ville](#)
- > [Promotion de l'emploi des jeunes dans les projets globaux fédéraux](#)
- > [Proposition d'accord de coopération pour la gestion administrative et financière des coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#)
- > [Réorganisation des activités ambulantes](#)
- > [Recyclage des ordinateurs de la fonction publique fédérale pour lutter contre la fracture numérique](#)

▪ Les infos du Gouvernement de la Communauté française

- > [Assouplir les conditions de subventions pour les activités sportives de quartier](#)
- > [Permettre aux jeunes talents de moins de 18 ans de s'inscrire à nouveau dans les conservatoires et à l'IMEP](#)

▪ Les infos du Gouvernement de la Région wallonne

- > [Réforme et rationalisation de la fonction consultative](#)
- > [Accords des trois régions sur la mise en œuvre d'un péage routier](#)
- > [Mise en œuvre de la stratégie régionale des déchets](#)
- > [Financement alternatif des infrastructures relevant des secteurs hospitalier, de l'hébergement pour personnes âgées, de l'accueil et](#)

- > [de l'hébergement pour personnes handicapées](#)
- > [Le plan Rosetta étendu aux jeunes wallons de 26 ans](#)
- > [Mise en œuvre d'un nouveau système d'information en soins de santé primaires](#)
- **Les infos du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Cocof**
 - > [Élections communales : le formulaire d'inscription envoyé à tous les nouveaux votants](#)
 - > [Plan régional pour l'innovation](#)
 - > [Tintin et Milou classés](#)
- **Les infos du Parlement européen**
 - > [La Conférence annuelle du PSE Femmes 2006 s'est tenue le 24 mai à Copenhague](#)
- **Les infos de la Chambre des représentants**
 - > [Carton rouge à la prostitution forcée](#)
 - > [Les veufs et veuves de travailleurs frontaliers sans revenus](#)
 - > [L'avenir de l'OTAN en débat au Parlement](#)
- **Les infos du Sénat**
 - > [Définition du commerce équitable : question orale](#)
 - > [Invitation à un débat citoyen sur l'Organisation de l'Atlantique Nord : carte blanche](#)
 - > [Mécénat culturel : redynamiser les relations entre économie et culturel](#)
- **Les infos du Parlement de la Communauté française**

Pas d'informations cette semaine
- **Les infos du Parlement de la Région wallonne**
 - > [Proposition de résolution visant à soutenir l'initiative de pétition internationale contre la prostitution des femmes pendant la Coupe du Monde de Football en 2006](#)
 - > [Mise en place d'un référent « troisième âge » au sein de chaque CPAS & renforcement de la formation des conseillers CPAS](#)
 - > [L'ADSL de la Région wallonne au Parlement](#)
- **Les infos du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement francophone bruxellois**
 - > [L'ouverture de nos frontières aux travailleurs des nouveaux Etats membres de l'Union européenne](#)
 - > [Titres-services : la Région bruxelloise à la traîne ?](#)

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).

Les infos du Parti

> « AVANTI, CAMARADES ! »

Carte blanche des collaborateurs du PS

« Nous sommes des militants socialistes, certains depuis leur plus jeune âge, d'autres depuis que le parti s'est ouvert à la société civile. La plupart d'entre nous travaillent au quotidien pour le PS, dans les différents gouvernements du pays, dans les parlements, dans les provinces et dans des villes.

Pour nous, la politique, n'est pas une histoire de structures. Ce n'est pas les luttes fratricides, des conflits matamoresques, des questions de personnes, le cumul de fonctions ou les conflits d'intérêts.

Pour nous, la politique, c'est d'abord et avant tout une histoire de cœur et de valeurs, que nous défendons haut et fort, sans rougir, au nom du socialisme. L'égalité, la tolérance, la solidarité, la redistribution des richesses... sont les moteurs de notre travail.

Ces valeurs n'ont rien à voir avec le culte de la personnalité, avec les cultures des petits privilèges et sévères dérapages présumés de certains élus et conseillers !

... »



Lire la carte blanche :

http://www.ps.be/index.cfm?Content_ID=2814861&R_ID=1010

Collaborateurs, militants, sympathisants... Vous voulez vous joindre à l'initiative et signer cette carte blanche ?

Envoyez un courrier électronique avec vos coordonnées à student@ps.be.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Gouvernement fédéral

> Appel à projets pour améliorer le quotidien des femmes en ville (06.06.06)

La vie quotidienne des femmes en ville comporte indéniablement des difficultés spécifiques : sentiment d'insécurité le soir ou dans certains quartiers, manque d'aménagements pour les femmes enceintes ou les femmes avec un landau, difficultés de jongler avec des horaires souvent décalés, etc.

En tant que Ministre de la Politique des Grandes villes et de l'Égalité des chances, Christian Dupont a lancé le mardi 6 juin un appel à projets original :

celui-ci récompensera les 10 meilleurs projets visant à améliorer le quotidien des femmes en ville.

L'appel à projets permettra de soutenir deux types d'initiatives : d'une part en matière de mobilité et d'aménagement de l'espace public ; d'autre part en matière de gestion des rythmes de vie en ville.

a) Un espace public convivial pour toutes et tous

Aujourd'hui, les activités quotidiennes, qu'elles soient d'ordre professionnel, domestique ou ludique, occasionnent des déplacements fréquents pour les femmes. La mobilité peut ainsi devenir un facteur d'exclusion sociale, pour celles qui ne peuvent se déplacer facilement et en toute sécurité dans la ville.

C'est pourquoi l'appel à projets a pour ambition de soutenir des initiatives qui :

- favorisent la participation des femmes à la conception de l'environnement urbain ;
- proposent des aménagements/ équipements publics renforçant la convivialité, le sentiment de sécurité et l'accessibilité dans les quartiers.

b) Le rythme des villes conjugué au féminin

L'égalité entre les femmes et les hommes a beaucoup évolué ces dernières années. Mais les femmes doivent encore et toujours partager leur temps entre les enfants, le ménage, leur profession et les loisirs.

C'est pourquoi l'appel à projets a pour ambition de soutenir les initiatives qui tentent de mieux concilier l'organisation des rythmes de la vie professionnelle et privée, en prenant en considération les besoins spécifiques des femmes.

Les dix meilleurs projets recevront un soutien financier de 7.000 EUR.



Documents disponibles sur :
www.politiquedesgrandesvilles.be.

Contacts :

Ermeline Gosselin, Attachée de presse du Ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des Chances, ermeline.gosselin@p-o.be, 02/790.57.21, 0478/88.04.67.

[Retour au sommaire](#)

> Promotion de l'emploi des jeunes dans les projets globaux fédéraux (07.06.06)

Le Gouvernement a approuvé un arrêté royal qui permet de concrétiser une mesure visant à créer des emplois pour les jeunes, reprise dans le Pacte de solidarité entre les générations, et qui prévoit un renforcement des projets globaux fédéraux premiers emplois.

Comme mentionné dans le Pacte, les exécutants de ces projets veilleront à ce que ce soient surtout les jeunes les moins qualifiés, en particulier de la Région- Arrondissement de Bruxelles qui soient intégrés au marché du travail. Un

parcours de développement pour le jeune engagé est notamment prévu.

De cette manière, 423 jeunes supplémentaires seront engagés via une convention premier emploi grâce aux autorités fédérales. Le parcours de développement fera en sorte que ces emplois apportent aux jeunes concernés une expérience enrichissante qui leur servira dans leur carrière professionnelle ultérieure.

Ces 423 jeunes seront intégrés dans 14 projets qui répondent à un besoin sociétal concret. C'est ainsi que 307 jeunes travailleront dans des projets qui ont un rapport avec la sécurité: des projets concernant, par exemple, la lutte contre les incivilités, la sécurité autour des stades de football, le personnel des tribunaux et des maisons de justice.

Ces projets peuvent être concrètement mis sur pied, de telle sorte que les engagements de jeunes pourront commencer dès le 1^{er} juillet prochain.

[Retour au sommaire](#)

> Proposition d'accord de coopération pour la gestion administrative et financière des coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes (09.06.06)

Sur proposition de Christian Dupont, Ministre de l'Egalité des Chances, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur la proposition d'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Communauté française et la Région wallonne, relatif à la gestion administrative et financière des coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre du développement de la politique locale d'égalité entre les femmes et les hommes, l'Etat fédéral, la Communauté française et la Région wallonne interviennent, en fonction de l'affectation de leur apport financier, à deux niveaux :

- dans le cofinancement des salaires et des frais de fonctionnement des coordinateurs provinciaux, actifs au sein d'une coordination provinciale, placée sous la tutelle de la Députation permanente,
- dans le soutien aux projets introduits dans le cadre des appels à projets annuels lancés aux associations de terrain, par l'intermédiaire des coordinateurs.

L'accord de coopération permet la simplification des procédures administratives et une gestion plus efficace du réseau des Coordinations provinciales, ainsi que de l'appel à projets qui y est associé.

Un fonds commun de la politique locale est créé au sein de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Il est alimenté, dans la limite des fonds disponibles, par l'Etat fédéral, la Communauté française et la Région wallonne. Un budget de 215.325 € est mis annuellement à la disposition de ce fonds.

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est chargé de la mise en œuvre de la gestion administrative, financière et budgétaire :

- des accords conclus avec les provinces afin de garantir le financement des

- des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets.

Un Comité de gestion de la politique locale est créé. Il est composé de représentant(e)s de tous les Ministres concernés et de toutes les administrations concernées. Il définit les axes prioritaires des Plans d'action des coordinations provinciales et de l'appel à projets et approuve les plans d'actions et les rapports d'activités annuels. Enfin, il sélectionne les projets introduits.

Des coordinations provinciales équivalentes existent déjà dans les régions flamande et de Bruxelles-Capitale, bien qu'il n'y ait pas d'accord spécifique à ce niveau.



Contacts :

Ermeline Gosselin, Attachée de presse du Ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Egalité des Chances, ermeline.gosselin@p-o.be, 02.790.57.21, 0478.88.04.67

[Retour au sommaire](#)

> Réorganisation des activités ambulantes (09.06.06)

Le Gouvernement a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes ainsi qu'un projet d'arrêté royal fixant la rétribution des guichets d'entreprises agréés pour la délivrance des autorisations d'activités ambulantes et foraines. Ces projets sont adaptés à l'avis du Conseil d'Etat.

Le premier projet exécute une modification de la loi du 25 juin 1993 sur l'exercice de l'organisation des activités ambulantes et foraines qui avait pour but de faire coïncider le champ d'application de la loi avec la réalité socio-économique. Le projet d'arrêté royal réorganise le champ d'application de la loi et l'étend à toutes les formes d'activités ambulantes. Il encadre ces activités et se donne les moyens de prévenir et sanctionner les excès. Le projet supprime les obstacles au développement de l'activité et dote la profession d'instruments de gestion comparables à ceux dont disposent les entreprises « sédentaires ».

Il confère, par ailleurs, à la commune l'organisation du commerce ambulante sur son domaine public. Dorénavant, la commune dispose des moyens de se doter d'un réseau commercial de proximité, qui complète l'offre commerciale sédentaire. L'obligation de licence est supprimée pour les associations de jeunesse.

Le second projet fixe le montant retenu par les guichets d'entreprises agréés, à titre de rémunération pour la gestion des demandes d'autorisation d'activités ambulantes et d'autorisation d'activités foraines, à 50% (TVA incluse) du droit perçu sur les demandes d'autorisation.



Contacts :

Amélie Jacquemin, Conseillère à l'IEV, amelie.jacquemin@iev.be, 02/548.32.83

[Retour au sommaire](#)

> **Recyclage des ordinateurs de la fonction publique fédérale pour lutter contre la fracture numérique (09.06.06)**

Le Gouvernement a approuvé le projet de Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique et de l'Intégration sociale, et de son collègue chargé de l'Informatisation, qui vise au recyclage des ordinateurs de la fonction publique fédérale.

Pour garantir l'efficacité des services et s'adapter à l'évolution rapide des nouvelles technologies, le matériel informatique des administrations est renouvelé en moyenne tous les 5 ans. La plupart des ordinateurs sont pourtant encore en très bon état et tout à fait fonctionnels pour un usage non-professionnel. Ainsi, on estime que, sur les 90.000 ordinateurs détenus par les administrations fédérales, environ 7.500 machines sont remplacées chaque année, dont 2.500 qui nécessitent l'une ou l'autre réparation. A partir de 2009, ce nombre passera à 10.000 ordinateurs par an, dont 3.000 nécessitant une réparation.

Tous ces ordinateurs seront désormais remis en état et recyclés par un organisme tiers, pour être ensuite revendus à moindre coût dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique.

Le Gouvernement lancera prochainement un appel d'offres visant à choisir une organisation externe, qui se chargera de reconditionner les ordinateurs à destination, en priorité, des publics-cibles du plan de lutte contre la fracture numérique : personnes défavorisées, chômeurs, personnes âgées, personnes souffrant d'un handicap, etc.

Dans un premier temps, ce marché sera ouvert à tous les services publics fédéraux (SPF) et de programmation (SPP). Sur une base volontaire, les autres organismes fédéraux seront invités à y participer également. Après une phase pilote de 3 ans, une évaluation sera menée dans le but de pérenniser le projet.

Le recyclage des ordinateurs de la fonction publique poursuit des objectifs essentiels, non seulement dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique, mais aussi en matière de gestion saine et de bonne gouvernance. Grâce à cette nouvelle procédure, les administrations publiques mettent en place une gestion plus saine et plus efficace de leur matériel inutilisé. Un projet qui remplit donc une mission évidente en matière de protection de l'environnement, mais aussi d'économie sociale et solidaire.



Contacts :

Ermeline Gosselin, Attachée de presse du Ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des Chances, ermeline.gosselin@p-o.be, 02/790.57.21, 0478/88.04.67

[Retour au sommaire](#)

> **Assouplir les conditions de subventions pour les activités sportives de quartier (09.06.06)**

Après deux ans de fonctionnement du décret du 12 mai 2004 fixant les conditions d'octroi pour l'organisation d'activités sportives de quartiers, Claude Eerdekens ne peut que constater le faible succès remporté par cette mesure :

- 1 projet en 2005 pour un montant de 3.700 €
- 7 projets en 2006 pour un montant global de 6.600 €

Le Ministre des Sports a donc décidé d'organiser plusieurs réunions de travail afin d'évaluer le décret. Il en ressort que le texte tel qu'il existe actuellement n'est pas réellement en adéquation avec les attentes des acteurs de terrain.

En effet, bon nombre d'associations, de clubs sportifs, d'administrations communales, de CPAS n'arrivent pas à développer des projets qui entrent dans le cadre légal de ce décret et de son arrêté d'application.

Afin de remédier à cette problématique, deux programmes seront proposés à l'avenir :

1. Un programme d'activités se déroulant toute l'année de manière hebdomadaire avec un minimum de 20 semaines à raison d'au moins une séance hebdomadaire d'une durée minimum d'une heure;
2. Un programme d'activités se déroulant durant les vacances scolaires d'été, de Noël, de Pâques, de Toussaint et/ou de Carnaval et d'une durée de quatre jours au moins et d'une durée minimum de trois heures par séance journalière.



Contacts :

Christel Bonmariage, Collaboratrice du Ministre Claude Eerdekens,
0476.403.528.

[Retour au sommaire](#)

> **Permettre aux jeunes talents de moins de 18 ans de s'inscrire à nouveau dans les conservatoires et à l'IMEP (09.06.06)**

Sur proposition de la Ministre-Présidente, Marie Arena, et de la Ministre de l'Enseignement supérieur, Marie-Dominique Simonet, le Gouvernement de la Communauté française adopte un arrêté portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur artistique. Cet arrêté fait suite au décret adopté par le Parlement de la Communauté française le 30 mai 2006.

Permettre aux jeunes talents de poursuivre leurs études musicales

La Ministre-présidente et la Ministre de l'Enseignement supérieur ont répondu favorablement à la demande des trois conservatoires royaux pour leur permettre de former de jeunes talents exceptionnels. Dès la rentrée 2006-2007, les jeunes talents âgés de moins de 18 ans pourront à nouveau s'inscrire dans l'un des trois conservatoires ou à l'IMEP (Institut supérieur de Musique et de Pédagogie situé à Namur).

Cet accueil fera l'objet d'une convention conclue entre le conservatoire et l'établissement d'enseignement secondaire où est scolarisé ce jeune. Il est en

effet important pour le Gouvernement que ces jeunes particulièrement doués restent scolarisés pendant toute la durée de leur formation artistique.

Les cours suivis dans les conservatoires ou à l'IMEP seront valorisés en crédits lorsque l'élève s'y inscrira à l'issue de ses études secondaires.

Œuvrer au statut unique de l'étudiant

Les mesures suivantes sont également mises en œuvre dans les écoles supérieures des arts :

- session de janvier obligatoire et dispensatoire pour les étudiants inscrits en 1^{ère} année d'études ;
- réussite à 48 crédits ;
- les crédits réussis avec une note de 12 sont définitivement acquis (contrairement à la situation antérieure où il fallait obtenir une note de 14) ;
- la présentation et la défense d'un mémoire sont simplifiées à la demande du conseil supérieur ;
- les passerelles vers l'enseignement supérieur artistique sont élargies sur base de l'avis du secteur ;
- une valorisation plus importante de l'expérience personnelle et professionnelle est introduite ;
- la durée minimale des études pourra être réduite en fonction des crédits acquis et valorisés ;
- les études pourront être étalées sur base d'une convention à signer entre l'étudiant et l'établissement.

Simplifier le fonctionnement des établissements

Un certain nombre de mesures, qui à l'usage s'avéraient inutilement lourdes ou potentiellement problématiques, ont été supprimées ou simplifiées :

- quorum des jurys d'examens revu pour mieux tenir compte de la réalité de la composition pédagogique des écoles ;
- affichages obligatoires réduits ;
- allongement de la fin de la première session pour assouplir la fin de l'année, notamment pour les délibérations ;
- précisions sur le contenu, le dépôt et l'envoi de documents de procédure ...

Le Gouvernement de la Communauté française poursuit ainsi la réalisation des objectifs inscrits dans la déclaration de politique communautaire en faisant correspondre les différents systèmes d'enseignement supérieur, en simplifiant les tâches administratives des établissements pour faciliter leur travail, et en tenant compte de la nécessité de continuer à œuvrer à la démocratisation des études par des mesures de facilitation des parcours étudiants.



Contacts :

Jennifer Wuilquot, Porte-parole du Gouvernement de la Communauté française, 0475.53.68.42.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Gouvernement wallon

> Réforme et rationalisation de la fonction consultative (08.06.06)

Les conseils consultatifs sont essentiels à la vitalité démocratique et à la pertinence des décisions politiques. Cependant, la multiplicité de leur pratiques en matière de composition, de quorum, de règlement, de durée des mandats,...a engendré la nécessité d'évaluer le fonctionnement de ces organes.

L'analyse des 75 conseils consultatifs wallons a amené le Gouvernement à prendre des mesures destinées à améliorer la cohérence et l'efficacité de la fonction consultative wallonne.

Désormais, des mesures transversales d'harmonisation seront appliquées à tous les conseils. Ceux-ci devraient au terme du processus de concertation être ramené à +/- 40.



Documents disponibles sur :

http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1701

Contacts :

Christopher Barzal, Attaché de presse du Ministre-Président de la Région wallonne Elio Di Rupo, 0474/779.870.

[Retour au sommaire](#)

> Accords des trois régions sur la mise en œuvre d'un péage routier (08.06.06)

Les trois Gouvernements régionaux sont, après des mois de discussions, arrivés à une position commune sur le dossier du péage des infrastructures routières. Un syndicat commun d'étude est chargé de rendre opérationnel les lignes directrices de cet accord. La vignette électronique devrait entrer en application au 1^{er} janvier 2008.

Insistons sur le fait que ce système ne coûtera rien aux usagers belges, tant particuliers que professionnels, puisque le coût de la vignette sera entièrement compensé par une réduction équivalente de la taxe de circulation.



Documents disponibles sur :

http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1701

Contacts :

Marc Mélon et Valérie Heuchamps, Attachés de presse du Ministre Michel Daerden, 081.32.18.40.

[Retour au sommaire](#)

> Mise en œuvre de la stratégie régionale des déchets (08.06.06)

Quatre avant-projets de décrets ont été adoptés en première lecture au Gouvernement wallon :

- un avant-projet d'arrêté relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets ;
- un avant-projet d'arrêté relatif au financement des installations de gestion des déchets ;
- un avant-projet de décret modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets ;
- un avant-projet de décret fiscal favorisant la prévention et la valorisation des déchets en Région wallonne.

Ces décrets constituent la traduction des orientations précédemment arrêtées, à savoir l'établissement d'une hiérarchie environnementale des modes de gestions des déchets et la modulation des politiques en fonction de ce classement ; accentuation des politiques de prévention, plan d'investissements et interdiction de la mise en décharge à l'horizon 2010.



Documents disponibles sur :

http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1701

Contacts :

Christopher Barzal, Attaché de presse du Ministre-Président de la Région wallonne Elio Di Rupo, 0474/779.870.

[Retour au sommaire](#)

> Financement alternatif des infrastructures relevant des secteurs hospitalier, de l'hébergement pour personnes âgées, de l'accueil et de l'hébergement pour personnes handicapées : nouvelles affectations ! (08.06.06)

Les besoins extrêmement importants de financement du secteur, ont amené le Gouvernement wallon à adopter, dès 2001, des mesures de financement alternatif destinées aux travaux considérés comme prioritaires. Des compléments d'intervention ont pu être également trouvés dans le cadre du conclave budgétaire 2004 ou du Plan Stratégique d'Inclusion Sociale en 2005.

Le Gouvernement réuni le 08.06.2006 a consacré sur proposition de la Ministre de l'Action Sociale, Christiane Vienne, le principe de nivellement des intervention à 75%. Ainsi, sur 10 hôpitaux, 6 bénéficieront de compléments de subsides.

Parallèlement, afin de s'assurer de la consommation complète du CRAC 1, exclusivité a été donnée aux dossiers dont l'état d'avancement permet le respect des délais. C'est ainsi que 12 millions d'€ ont été répartis pour les hôpitaux non prioritaires et 14 millions d'€ pour les maisons de repos.

Enfin, Christiane Vienne a proposé pour l'avenir des modifications réglementaires visant, d'une part, à uniformiser le taux de subsidiation des infrastructures à raison de 60% et, d'autre part, à assouplir les modalités d'obtention de ces aides.



Documents disponibles sur :

http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1701

Contacts :

Delphine Jarosinski, Attachée de presse de la Ministre Christiane Vienne, 0476/50.43.02.

[Retour au sommaire](#)

> **Le plan Rosetta étendu aux jeunes wallons de 26 ans** (08.06.06)

Depuis le Pacte de solidarité entre les générations, la limite d'âge permettant l'accès au Plan Rosetta, peut être modifiée. C'est ce qu'a proposé au Gouvernement Wallon le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Commerce Extérieur, Jean-Claude Marcourt.

Le Plan Rosetta sera désormais accessible aux jeunes demandeurs d'emploi âgés de 18 à 26 ans. Ce qui représente pour avril 2006, 8.513 personnes soit 11,5 % des demandeurs d'emploi âgés de 18 à 26 ans.

Pour rappel, le plan Rosetta (Convention de premier emploi) indique que les entreprises du secteur privé qui occupent au moins 50 travailleurs ont l'obligation d'embaucher des jeunes travailleurs, à concurrence de 3% de la moyenne de l'effectif de leur personnel. Les employeurs publics et les employeurs privés du secteur non marchand doivent occuper des jeunes travailleurs à concurrence de 1,5 % de la moyenne de l'effectif de leur personnel.



Documents disponibles sur :

http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1701

Contacts :

Philippe Malburny, Attaché de presse du Ministre Jean-Claude Marcourt, 0478/28.22.10.

[Retour au sommaire](#)

> **Mise en œuvre d'un nouveau système d'information en soins de santé primaires** (09.06.06)

Christiane Vienne, Ministre wallonne de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances était présente à Beez mercredi 7 juin 2006 lors du lancement d'un système d'information basé sur des « tableaux de bord » au sein des Associations de Santé intégrée agréées en Wallonie (ASI).

La Fédération des Maisons médicales, chargée de la mise en œuvre de ces tableaux de bord, avait déjà développé une démarche similaire au sein des maisons médicales bruxelloises et vont donc partager leur expérience aux 38 associations agréées en Wallonie.

Ces Associations jouent un rôle fondamental en termes d'amélioration de l'accessibilité aux soins de santé primaires, particulièrement des populations les

plus défavorisées.

En effet, la proximité du médecin généraliste avec la population, et la place fondamentale de ces associations dans le système des soins de santé, en font des témoins privilégiés des problèmes rencontrés par la population, plus particulièrement les plus fragilisés.

Par ailleurs, 30 ASI permettent aujourd'hui à plus de 60.000 Wallons de bénéficier de la gratuité des soins de santé de première ligne grâce à la pratique du forfait sur base d'une convention INAMI.

Précieux pour les équipes et la population desservie, le système d'information en soins de santé primaires devrait donc, à terme, permettre d'évaluer les besoins en termes d'accessibilité aux soins de première ligne afin de pouvoir renforcer l'action gouvernementale en matière de santé, particulièrement pour les populations les plus fragilisées.

Cette démarche d'amélioration continue (assurance qualité) devrait de plus permettre aux associations d'adapter au mieux leur offre de soins et leurs pratiques aux besoins spécifiques des patients.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Cocof

> **Élections communales : le formulaire d'inscription envoyé à tous les nouveaux votants (01.06.06)**

A l'initiative du Ministre-Président Charles Picqué, la Région de Bruxelles-Capitale le formulaire d'inscription a été envoyé à tous les citoyens européens et non européens qui pourront voter aux élections communales du 8 octobre prochain (pour la première fois en ce qui concerne ces derniers).

Ceux-ci représentent quelques 180.000 électeurs potentiels (près de 136.000 Européens et 44.000 non Européens).

Cette initiative, qui est la première à une telle échelle, a pour objectif d'informer le plus complètement possible ces nouveaux électeurs de leurs droits et de les aider dans leur démarche.

Ce formulaire devra être remis à l'administration communale au plus tard le 31 juillet 2006, soit en l'envoyant par courrier, soit en l'y déposant en personne.



Documents disponibles sur :
<http://www.bruxelloselections2006.irisnet.be> ou dans les administrations communales.

Contacts :
France Marage, 02.506.32.83, 0497.599.111

[Retour au sommaire](#)

> **Plan régional pour l'innovation (01.06.06)**

Le Plan régional pour l'Innovation a été approuvé par le Gouvernement bruxellois à l'initiative du Ministre de l'Economie Benoît Cerexhe.

Le plan régional pour l'innovation (P.R.I.) s'inscrit dans le cadre du contrat pour l'économie et l'emploi et particulièrement de ses chantiers 15 « soutien aux entreprises », et 20 « trois secteurs porteurs d'innovation ».

L'objectif de ce plan est de tracer les grandes lignes d'une action coordonnée envers l'innovation en Région de Bruxelles-Capitale, à la base de 50% de la croissance des entreprises, processus complexe qui sert de véritable levier au développement régional. Six axes de travail en terme de politique économique et scientifique seront développés :

- * Promouvoir les secteurs porteurs d'innovation
- * Renforcer la création d'innovations
- * Stimuler l'utilisation d'innovations
- * Accentuer l'internationalisation de l'innovation
- * Attirer et ancrer les activités innovantes
- * Créer un environnement favorable à l'innovation

[Retour au sommaire](#)

> **Tintin et Milou classés (01.06.06)**

A l'initiative du Secrétaire d'Etat en charge des Monuments et Sites, Emir Kir, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a classé définitivement l'enseigne publicitaire « Tintin et Milou » qui surmonte l'immeuble situé aux numéros 1 à 11 de l'avenue Paul-Henri Spaak à Saint-Gilles.

Cette enseigne représente le logo du « Journal de Tintin », symbole du succès des Editions du Lombard créées par Raymond Leblanc en 1945. Installée à l'origine rue du Lombard, cette enseigne a suivi le déménagement de la maison d'édition éponyme pour s'imposer dans le quartier du Midi où elle jouit d'une parfaite visibilité dans le tissu urbain.

L'enseigne a été créée tout spécialement par Hergé: y sont représentées, côte à côte, les têtes de Tintin et de Milou telles qu'elles apparaissent comme logo sur l'hebdomadaire « Le Journal de Tintin » et sur le quatrième de couverture des albums de bandes dessinées édités par le Lombard. L'enseigne mesure environ 5 mètres de hauteur. Celle d'origine, placée le 2 juillet 1958, avait été construite en métal peint, pesait près de 4 tonnes, et était pourvue d'un mécanisme qui pouvait la faire tourner sur elle-même. Au début des années 90, au vu de son état de dégradation avancé, il fut décidé de la remplacer par une autre d'aspect identique, mais en matière synthétique et dépourvue de système rotatif.



Contacts :
Fabienne Defrance, 0499/588.300.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Parlement européen

> La Conférence annuelle du PSE Femmes 2006 s'est tenue le 24 mai à Copenhague

Plus de 100 participants, venant de 27 pays d'Europe, dont bon nombre du Danemark même, se sont réunis à Copenhague pour la Conférence du PSE Femmes sur le thème très actuel des femmes, de la religion et de la culture. La leader du Parti social-démocrate danois, Helle Thorning-Schmidt, a ouvert la conférence en parlant du choc des cultures et du fait que les femmes en deviennent les pions. Elle a également parlé du thème de la violence envers les femmes, qui est encore ancrée dans nos sociétés et qui fait que beaucoup de femmes perdent la vie, victimes de leur propre partenaire dans la vie. Le premier panel s'est penché sur le côté nuisible des interprétations extrêmes de la religion et comment les partisans de ce genre d'interprétations essaient de contrecarrer les progrès en matière des droits des femmes. Le deuxième panel a traité du rôle des femmes musulmanes dans leur communauté et du racisme et des multiples discriminations qu'elles subissent (sur la base de leur sexe et de leur origine ethnique).

Le premier panel s'est composée d'intervenantes venant de Pologne, d'Espagne, de Belgique et d'Italie - pays où le rôle de l'église est très important. Garantir le bien-être social, afin d'améliorer de façon constante et durable les conditions de travail et de vie de chacun: telle est la réponse que les sociaux-démocrates doivent apporter pour combattre le faux sentiment de sécurité que génère le statuts quo et qui constitue la réponse des conservateurs pour la sécurité tout au long de la vie. Y parvenir n'est pas chose aisée, de l'avis de toutes les intervenantes. En ce sens, il ne faut pas sous-estimer l'impact de la séparation ou non-séparation entre l'église et la religion. Tant les intervenantes que les participants ont réitéré le besoin de se centrer sur trois thèmes - comment garantir un état séculaire, comme inclure les croyants des différentes religions également dans la gauche, et enfin, quel type de feuille de route mettre au point et comment soutenir la lutte pour arriver à une égalité entre les sexes dans tous les domaines de la vie.

[Retour au sommaire](#)

Les infos de la Chambre des représentants

> Carton rouge à la prostitution forcée ! (09.06.06)

Personne ne peut plus l'ignorer. La planète vivra pendant un mois au rythme des matchs de football de la Coupe du monde. Cette Coupe du monde est le cadre d'une organisation de la prostitution qui pose, à certains niveaux quelques questions.

Berlin, Hambourg et les 10 autres villes hôtes de l'épreuve, s'attendent à voir déambuler dans leurs rues plus de 3000000 de spectateurs-touristes venus encourager leur couleur.

La Députée PS Valérie Déom s'insurge contre à une coupe du monde parallèle

qui semble s'organiser en Allemagne ; celle de la prostitution. Que ce soit via des initiatives privées ou publiques, les villes se dotent en effet de drôles d'infrastructures pour une manifestation sportive. C'est ainsi qu'est né à Berlin, « Artemis », une maison close de 3500 m² pouvant accueillir 600 clients à la fois. D'autres infrastructures, plus modestes celles-là, sont prévues. Pour ne prendre que deux exemples frappants, les villes de Berlin et de Dortmund ont mis en place des « cabines de prestation » ou, pour le dire de manière moins hypocrite, des containers portant le « joli » surnom de *garages à sexe*. Les autorités de Dortmund, quant à elles, ont apparemment optées pour des « drive-in » (!).

Le chiffre ahurissant de 40.000 prostituées importées est cité de plus en plus régulièrement par la presse internationale. *Importées* ... Ces prostituées de l'Est, d'Afrique ou des pays baltes seront donc amenées en renfort !

Quelle doit être notre attitude face à cet écoeurant parallèle entre le sport et la prostitution ? Doit-on, à l'image de la Suède, demander officiellement à l'Allemagne de suspendre la légalisation de la prostitution pendant la Coupe du Monde ? Où bien encourager Franco Frattini, commissaire européen à la Justice, dans sa volonté affichée de soumettre les visiteurs hors Union européenne attendus en Allemagne pour la Coupe du monde de football à des visas d'entrée dans le cadre de la lutte contre la prostitution forcée que redoutent les organisateurs ?

Ces deux positions relancent le débat quant à la distinction entre prostitution forcée et prostitution « libre ». Toutefois, entre légalisation et promotion de la prostitution, il y a une marge que certains ont visiblement dépassée chez nos voisins d'outre-Rhin. Et cela est proprement inacceptable pour la Députée socialiste !

Pour Valérie Déom, il est indispensable que toutes et tous, nous nous affichions clairement contre la prostitution forcée et contre cette honteuse « importation », véritable marchandisation de l'être humain. Il est également nécessaire de combattre toute promotion publique de la prostitution durant des événements sportifs telle la coupe du monde car si le choix politique d'une prostitution légale appartient aux seules autorités du pays concerné, le fait de tolérer la publicité ou la promotion de la prostitution concerne par contre toute démocratie pour qui le corps humain ne peut être transformé en une banale marchandise *importée* ou *exportée*.



Documents disponibles sur :

www.ps.be

Contacts :

Valérie Déom, Députée fédérale, vdeom@pslachambre.be.

[Retour au sommaire](#)

> **Les veufs et veuves de travailleurs frontaliers sans revenus** (06.06.06)

La situation de nombreux veufs et veuves de travailleurs frontaliers sans

revenus suite au décès de leur conjoint est une situation extrêmement compliquée pour les personnes qui sont le cas. Jean-Claude Maene, le Député PS, a été contacté à de nombreuses reprises à ce propos. Pour ne prendre qu'un exemple, un an après le décès de son mari, sa veuve, qui a introduit une demande de pension, est encore interrogée par l'administration de Nancy sur la situation matrimoniale de son défunt mari. Cette dame est donc sans revenu et vit un drame humain particulièrement difficile. Et elle est loin d'être la seule dans le cas. Raison pour laquelle le Député PS a posé la question au Ministre des Pensions pour faire la lumière sur cette problématique.

Le Ministre a dégagé l'Office National des Pensions de toute responsabilité mais a par contre indiqué que des retards dus à un manque de coordination entre les administrations respectives en France et en Belgique pouvaient être à l'origine de ces retards inacceptables.

Le Député PS a précisé qu'il prendrait contact avec des collègues Députés français. Il espère également que le Ministre fera le nécessaire auprès de son homologue français afin que la situation évolue rapidement



Documents disponibles sur :
www.lachambre.be

Contacts :
Carl-Eric Alexis, Attaché de presse du Groupe PS de la Chambre,
0477.493.321, calexis@pslachambre.be.

[Retour au sommaire](#)

> **L'avenir de l'OTAN en débat au Parlement (07.06.06)**

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) fait face à son avenir. Après la chute du mur de Berlin, après les attentats du 11 septembre 2001, la situation géopolitique internationale a considérablement et fondamentalement évolué. En novembre prochain, les chefs d'Etat et de gouvernements des pays membres de l'OTAN se réuniront à Riga, en Lettonie, afin de confirmer officiellement la nouvelle orientation que prendra l'Alliance. Un débat à ce propos a eu lieu la semaine dernière au Parlement, l'occasion de rappeler la position du groupe PS de la Chambre.

Pour le Groupe PS, l'OTAN ne doit pas devenir un outil de marketing commercial – comme ça a déjà été plusieurs fois observé de la part des Etats-Unis – au service d'une nation membre de l'Alliance. Elle ne doit pas non plus devenir le gendarme du monde. L'OTAN doit rester une organisation de défense collective et ne pas empiéter sur le rôle de l'ONU. L'Alliance n'a pas vocation à mener des opérations humanitaires ou de reconstruction dans des pays touchés par un conflit armé.

Les questions de sécurité et de défense sont non seulement très peu connues des citoyens, mais également peu médiatisées par le politique. Elles concernent pourtant la thématique fondamentale de l'usage de la force dans un cadre démocratique. Ces questions sont complexes, surtout dans le monde actuel où l'insécurité et la violence ont des causes très diverses : la pauvreté, l'accès aux

ressources naturelles, les différends culturels et religieux, les catastrophes écologiques, le terrorisme... Etant donné cette complexité, les instruments utilisés par les pouvoirs publics doivent être les plus adaptés possibles et il est essentiel que l'usage de la force n'intervienne qu'en dernier recours et dans un cadre juridique international clair. C'est la raison pour laquelle la Belgique doit privilégier le multilatéralisme ; avec dans l'ordre l'ONU, l'UE et l'OTAN. Ces différentes organisations sont complémentaires et, même si le monde est en perpétuel mouvement, il importe que chacune d'entre elles conserve ses propres prérogatives.



Documents disponibles sur :
www.lachambre.be

Contacts :
Carl-Eric Alexis, Attaché de presse du Groupe PS de la Chambre,
calexis@pslachambre.be, 0477.493.321.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Sénat

> Définition du commerce équitable : question orale (08.06.06)

Selon Olga Zrihen, le Ministre Karel De Gucht avait annoncé qu'une étude relative aux différentes possibilités de reconnaissance du commerce équitable avait été commandée dans le cadre du Fair Trade Centre de la Coopération technique belge. Quelles en sont les conclusions ?

Pour Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, l'enquête menée par le bureau d'étude Cap Conseil démontre en effet la nécessité pour la Belgique de donner une définition claire du commerce équitable. Les résultats sont aujourd'hui disponibles sur le site internet du Fair Trade Centre :
www.fairtradecentre.be.

À la suite de cette enquête rigoureuse, il réaffirme son souhait de sauvegarder et d'accroître le développement du commerce équitable car il constitue un outil efficace de lutte contre la pauvreté et les inégalités. C'est pourquoi il plaide pour une reconnaissance officielle du commerce équitable en Belgique et/ou en Europe.

À cet égard, le Fair Trade Centre a réuni, le mois dernier, l'ensemble des partis démocratiques ainsi que les ONG du secteur et les acteurs de la grande distribution, en vue de discuter d'une définition officielle du commerce équitable. La réunion fut très fructueuse et les représentants des différents partis politiques vont discuter, au Parlement, d'une proposition de loi conjointe, ce dont il se réjouit.



Documents disponibles sur :
www.ps-senat.be

Contacts : Nicolas Yernaux, Attaché de presse du Groupe PS au Sénat, yernaux@ps.polgroups.senate.be, 0486/95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

> **Invitation à un débat citoyen sur l'Organisation de l'Atlantique Nord : carte blanche (08.06.06)**

Créée à l'aube de la guerre froide en avril 1949, l'OTAN a voulu faire face à de nouveaux défis depuis la fin du conflit Est-Ouest. A l'inverse du Pacte de Varsovie, l'organisation a continué d'exister. Elle n'a pas engrangé, comme on aurait pu s'y attendre en 1990, de dividendes pour la paix, mais a cherché, depuis la fin de la rivalité des deux blocs, à s'adapter à une configuration nouvelle des relations internationales.

Ce processus d'adaptation devrait en principe franchir une étape supplémentaire lors du Sommet que les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'OTAN tiendront les 28 et 29 novembre prochains dans la capitale lettone, Riga. Des engagements politiques et militaires à très long terme devraient en effet y être pris.

Si l'objectif consiste à adapter les politiques de l'Organisation à l'évolution des besoins et des circonstances, celui-ci doit impérativement être poursuivi dans le respect de principes essentiels. Dans le cadre des débats parlementaires actuels sur l'évolution de l'OTAN, nous défendons résolument ces principes pour promouvoir une meilleure gouvernance internationale favorable à la paix et à la sécurité.

Tout d'abord, chaque opération menée par l'OTAN doit être conforme au droit international, sous mandat des Nations Unies. Il est utile de rappeler que le Traité de l'Atlantique Nord d'une part stipule que les Etats parties réaffirment « *leur foi dans les buts et principes de la Charte de Nations Unies* » (Introduction) et d'autre part « *n'affecte pas et ne sera pas interprété comme affectant en aucune façon (...) la responsabilité primordiale du Conseil de Sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.* » (Art. 7). Au contraire de l'ONU, l'Alliance n'a pas vocation à assurer la sécurité collective. Promouvoir le contraire comporte le risque d'assister à une confusion des politiques menées par une alliance locale (l'OTAN) et une alliance universelle (l'ONU) – dont la nature et les missions diffèrent -, au détriment de la paix et de la sécurité internationales.

...



Suite du document disponible sur :
www.ps-senat.be

Contacts :
Nicolas Yernaux, Attaché de presse du Groupe PS au Sénat,
yernaux@ps.polgroups.senate.be, 0486/95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

> **Mécénat culturel : redynamiser les relations entre économie et culturel (12.06.06)**

Un secteur culturel dynamique est indispensable au bon fonctionnement d'une démocratie. Il est de la responsabilité du politique de dégager les moyens suffisants pour permettre l'expression de l'ensemble des acteurs.

C'est pourquoi le groupe PS du Sénat, via sa Sénatrice Olga Zrihen, vient de déposer ce lundi une proposition de loi relative au mécénat. Ce texte propose une révision du système actuel des libéralités pour permettre une plus grande participation du secteur économique ainsi qu'une diversification des moyens d'intervention.

Il est primordial pour le PS que tous les acteurs de la société puissent, à la hauteur de leur moyen, participer au financement de la culture. Cette participation du secteur privé au dynamisme culturel s'inscrit dans l'idée de la responsabilité sociale des entreprises.

C'est pourquoi Olga Zrihen souhaite créer un cadre plus favorable pour les entreprises, ou les individus, qui souhaitent consacrer une partie de leur revenu au financement de la culture. Elle propose donc de revoir à la hausse les plafonds des dépenses déductibles fiscalement.

Cependant, encourager cette participation ne doit pas se limiter à permettre aux personnes ou aux entreprises de dépenser plus. Il convient aussi de diversifier les modalités d'intervention. Actuellement, seuls les dons faits en argent sont déductibles. Olga Zrihen demande que ce système soit étendu aux libéralités faites en nature : prêts de matériel, mise à disposition de locaux, etc. Dans le même esprit, Olga Zrihen souhaite que les artistes puissent déduire les prix ou les bourses qu'ils reçoivent. Ceux-ci sont actuellement taxés à hauteur de 16.5 %.

Cependant, pour garantir un bon fonctionnement du système, il convient aussi de se pencher sur les modalités d'agrément. Olga Zrihen propose donc une révision de la procédure afin de rendre celle-ci plus rapide et plus efficace.

Cet ensemble de mesure devrait permettre d'améliorer grandement les relations entre le secteur économique et le secteur culturel. Le souci d'un financement de la culture à la hauteur de nos attentes est plus que jamais une préoccupation du groupe PS du Sénat.



Document disponible sur :
www.ps-senat.be

Contacts :
Nicolas Yernaux, Attaché de presse du Groupe PS au Sénat,
yernaux@ps.polgroups.senate.be, 0486/95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Parlement de la Communauté française

Pas d'informations.

Les infos du Parlement de la Région wallonne

> Proposition de résolution visant à soutenir l'initiative de pétition internationale contre la prostitution des femmes pendant la Coupe du Monde de Football en 2006 (07.06.06)

A l'initiative de la Députée Ingrid Colicis, une proposition de résolution visant à soutenir l'initiative de pétition internationale lancée pour dénoncer la prostitution des femmes organisée pour la Coupe du Monde de Football en 2006 a été soumise au vote du Parlement wallon ce 07 juin 2006 et a recueilli l'unanimité.

Il s'agissait, ici, pour le Parlement wallon, de se positionner par rapport à la construction, en marge de cet événement d'un « méga bordel » de 3000 m² avec des « cabanes du sexe ». Il convient de dénoncer l'idée, véhiculée par les organisateurs de ce « méga bordel », selon laquelle personne n'est exploité et que le sexe constitue légitimement la troisième ou la quatrième mi-temps.

La pétition intitulée « acheter du sexe n'est pas un sport », demande que les institutions publiques s'engagent à prendre toute une série de mesures pour sensibiliser les parties prenantes à cet événement au fait que les femmes ne sont pas des objets.

Même si ce sont prioritairement les femmes qui sont les victimes de cette exploitation, les hommes et les enfants sont également victimes de la traite des êtres humains et ont été intégrés dans cette résolution.

Enfin, cette résolution demande au Gouvernement wallon d'encourager le Gouvernement fédéral à entamer la procédure de ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, au plus vite.



Documents disponibles sur :
<http://www.parlement-wallon.be>

Contacts :
Sylvie Daubresse, Collaboratrice du groupe PS au Parlement wallon,
sdaubresse@ps-pw.be, 081/259.568.

[Retour au sommaire](#)

> Mise en place d'un référent « troisième âge » au sein de chaque CPAS & renforcement de la formation des conseillers CPAS (08.06.06)

Ce jeudi 8 juin, Isabelle Simonis, Députée wallonne, a interpellé les Ministres Vienne et Courard, chacun dans le cadre de leurs compétences liées aux Centres Publics d'Action Sociale.

Isabelle Simonis proposait, dans le cadre son interpellation, de définir au sein de chaque CPAS de Wallonie un(e) assistant(e) social(e) tout spécialement affecté(e) à la problématique des personnes âgées. Dans les faits, cela existe déjà pour nombre de CPAS. La démarche consiste ici à généraliser le processus.

La Ministre Vienne a resitué les initiatives en matière de troisième âge dans le cadre du plan de cohésion sociale qui court sur la période 2006 – 2009.

D'emblée, la Ministre a précisé que l'idée de désigner un « référent troisième âge » au sein de chaque CPAS lui paraît bonne, pour autant que cela n'entrave pas le fonctionnement des centres.

En ce qui concerne ses matières, la Ministre a rappelé les moyens déjà alloués par son cabinet (plus de 160.000 € !) pour la formation du personnel des CPAS en matière de troisième âge. Elle s'est dite ouverte pour poursuivre la discussion et voir les pistes à envisager afin d'assurer un service toujours plus efficace dans le suivi des réglementations liées aux personnes âgées.

La Ministre apportait également les précisions suivantes relatives aux matières du Ministre Philippe Courard, interrogé dans le cadre de la formation des mandataires de l'Action sociale.

Ici aussi, la réponse est favorable en ce sens que le Ministre « a décidé d'octroyer une attention particulière à la formation du personnel CPAS, en prévoyant notamment l'octroi d'une subvention en la matière ».

Deux aspects concrets, donc (formation du personnel CPAS et des conseillers CPAS), qui doivent permettre de mieux prendre en compte les attentes et les besoins de nos seniors.



Documents disponibles sur :

http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2005_2006/CRAC/crac158.pdf

Contacts :

Isabelle Simonis, Députée wallonne, i.simonis@skynet.be, Michel Meuter, Collaborateur au groupe PS du Parlement wallon, 081.259.579, meuter@ps-pw.be.

[Retour au sommaire](#)

> **L'ADSL de la Région wallonne au Parlement (08.06.06)**

Ce 8 juin 2006, la Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Télécommunications a auditionné M. Bellens, administrateur-délégué de Belgacom, ainsi que plusieurs de ses collaborateurs.

De nombreuses questions parlementaires relayées par la presse avaient dénoncé le fait que certaines zones rurales étaient encore trop peu couvertes par le réseau ADSL.

M. Bellens a exprimé la volonté de Belgacom de passer du taux actuel de couverture de la population de la Région wallonne qui est de 98,1% à un taux proche de 100%.

A cette fin, différentes techniques seront mises en œuvre : mini-centraux, recours à des variantes de l'ADSL qui peuvent atteindre des abonnés plus éloignés et au VDSL.

Toutes ces mesures devraient permettre dans l'année à venir de résoudre plus de 50% des cas problématiques qui existent actuellement.

Pour les cas résiduels, ils demandent une coordination avec les Communes : partage des tranchées, placement de fibre aérienne ou en façade, accessibilité d'espaces publics pour les citoyens durant la période transitoire.



Documents disponibles sur :
<http://www.parlement-wallon.be>

Contact :
Sylvie Daubresse, Collaboratrice au Groupe PS du Parlement wallon,
sdaubresse@ps-pw.be, 081/259.568.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Parlement de Bruxelles-Capitale et du Parlement francophone bruxellois

> **L'ouverture de nos frontières aux travailleurs des nouveaux Etats membres de l'Union européenne (07.06.06)**

Ce mercredi, Sfia Bouarfa a interpellé le Ministre bruxellois de l'Emploi sur la liste des fonctions critiques permettant aux travailleurs en provenance des 10 nouveaux pays adhérents à l'Union Européenne de bénéficier de la procédure simplifiée d'obtention d'un permis de travail de type B.

L'examen de la liste émise par le gouvernement de notre Région lui a suscité plusieurs questions. On peut en effet trouver dans cette liste différents métiers n'exigeant pas nécessairement de formation longue, difficile et coûteuse (comme le métier de maçon, carreleur, électricien ou encore coffreur). Or nous savons tous que Bruxelles se caractérise par un fort taux d'inactivité des jeunes peu ou pas qualifiés. Dès lors, notre députée a estimé que la plupart de ces métiers auraient été adaptés à la situation de nombre de ces jeunes demandeurs d'emploi.

Sfia a demandé au Ministre pourquoi il n'avait pas anticipé le manque de main d'œuvre dans certains des domaines cités en favorisant la formation de demandeurs d'emploi bruxellois à ces métiers, en concertation notamment avec Bruxelles-Formation. Elle l'a également interrogé sur le nombre de formations disponibles en Région bruxelloise pour ces fonctions critiques. Enfin, Sfia a pointé la nécessaire organisation de campagnes d'information quant au manque de main d'œuvre dans les domaines précités.



Contacts :
Sfia BOUARFA, Députée bruxelloise, sbouarfa@parlbru.irisnet.be,
02.282.86.16.

[Retour au sommaire](#)

> Titres-services : la Région bruxelloise à la traîne ? (07.06.06)

La société Idéa Consult a livré les résultats de son enquête, au début de ce mois de mai. Cette enquête, commandée par le Ministère de l'Emploi porte sur l'évaluation, pour l'année 2005, du dispositif des titres-services lancé en 2004 par le Gouvernement Fédéral.

Si, en terme national, on ne peut que se réjouir du succès de ce dispositif (l'objectif fixé de création de 25.000 emplois étant largement dépassé), des questions pressantes se posent néanmoins à propos de la Région bruxelloise. En effet, en regard de la ventilation des chiffres par région, on constate que l'utilisation des titres-services (à fin décembre 2005) se répartit comme suit: 71.1% en Flandre, 25% en Wallonie et seulement 3.9% à Bruxelles!

Partant de ces résultats, Fatiha Saïdi a interpellé le Ministre bruxellois de l'Emploi pour tenter de comprendre pourquoi la Région bruxelloise affiche un score aussi bas. Elle lui a également demandé si des mesures seront prises afin d'améliorer le dispositif des titres-services (campagnes de promotion auprès des particuliers et des travailleurs, actions dans les quartiers et associations...).

Les titres-services furent également au centre de l'interpellation de la députée Olivia P'tito ce mercredi. Cette dernière a surtout évoqué la mise en oeuvre de l'ordonnance «économie sociale» et la nécessité d'octroyer aux entreprises d'insertion les subsides prévus dans cette dernière sous peine de mettre en péril la qualité et la durabilité de nombreux emplois dans le secteur des titres-services. Enfin, Olivia a insisté sur la différence de telles initiatives avec celles du secteur intérimaire. «Il est temps d'utiliser les deniers publics en faveur de la promotion des initiatives qui s'inscrivent dans une démarche sociale et non lucrative plutôt qu'en campagnes où TOUS les acteurs sont présentés à égalité aux clients potentiels» a conclu notre députée.



Contacts :

Fatiha SAIDI, Députée bruxelloise, fsaidi@parlbru.irisnet.be,
02.549.69.93

Olivia P'Tito, Députée bruxelloise, optito@parlbru.irisnet.be,
02.549.69.40.

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).